



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

déchets électriques et électroniques

Question écrite n° 122036

Texte de la question

M. Daniel Boisserie appelle l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur la collecte et le recyclage des déchets d'équipements électriques et électroniques. Depuis le 15 novembre 2006, les consommateurs peuvent, lors de l'achat d'un équipement neuf, remettre au vendeur un équipement usagé du même type afin de le recycler dans des conditions respectueuses de l'environnement. Il apparaît cependant que le nombre de points de recyclage ayant reçu l'agrément de l'État soit insuffisant. Il lui demande donc de lui faire connaître les mesures qu'elle entend prendre afin de remédier à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Daniel Boisserie](#)

Circonscription : Haute-Vienne (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122036

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2007, page 3480